

Projets pop-up

Pour les artistes, un problème crucial durant la pandémie est la visibilité limitée de leur travail. Pour cette raison, il est impératif de soutenir les projets présentés dans l'espace public et réalisés sur l'initiative d'artistes travaillant en solo ou en équipe, et/ou de curatrices et de curateurs. Cette mesure a pour objectif d'accorder une visibilité temporaire aux productions artistiques actuelles en les présentant dans l'espace extérieur public ou dans un espace intérieur rendu accessible à tout public.

Les projets proposés se déroulent en Suisse. Ces derniers se distinguent par leur originalité, leur qualité artistique ainsi qu'une portée suprarégionale. Ils doivent être accessibles au public et résultent d'une production d'atelier actuelle. De plus, les projets doivent respecter les mesures Covid-19 en vigueur et prévoir une rémunération adéquate des personnes impliquées. Un soutien complémentaire à l'aide de fonds tiers est souhaité, mais pas contraignant. Une réalisation et une communication professionnelles sont de mise. Les éventuelles autorisations requises doivent être obtenues au préalable. Les projets en région périphérique sont particulièrement bienvenus, au même titre que les projets fondés sur une coopération suprarégionale.

L'appel à candidatures s'adresse aux artistes et collectifs d'artistes et/ou aux curatrices et aux curateurs.

Les subventions couvrent les honoraires, les frais de production et d'installation, les transports, les assurances, la technique et les autorisations.

La requête est à remettre au moins 6 semaines avant le début du projet; ce dernier doit être exécuté jusqu'à fin 2021.

Les projets commerciaux et institutionnels sont exclus. En outre, un soutien n'est pas possible si le projet ou la partie du projet qui fait l'objet d'une demande de soutien à Pro Helvetia bénéficie déjà du soutien d'une autre instance de la Confédération, notamment par des contributions cantonales à des projets de transformation. Pour le reste, les critères énoncés dans le Guide des arts visuels seront appliqués.

Les requêtes doivent comporter les éléments suivants

- Description du projet
- Brève biographie et portfolio des participantes et participants
- Calendrier de réalisation et dates d'exposition
- Budget et plan de financement
- Documents attestant des clarifications préliminaires relatives au site du projet

Les requêtes sont à soumettre en ligne via www.myprohelvetia.ch (du 1er avril au 30 septembre 2021).

La subvention maximale se monte à CHF 15'000. La sélection sera effectuée dans un délai de six semaines. Au terme du projet, un bref rapport est à remettre à Pro Helvetia.

Renseignements: Catherine Munger, Arts visuels, cmunger@prohelvetia.ch, atteignable par téléphone: les mardis, de 15 h à 17 h, +41 44 267 71 44